



**Décision n°79/2018
DELEGATION**

Le Directeur général de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment son titre II, article 15,

Vu le décret du 31 mars 2016 portant nomination du Directeur général de l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris - M. BAYLE (Laurent),

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à Madame Mathilde Michel-Lambert, Directrice du projet de la Philharmonie des enfants, à l'effet de procéder au nom du Directeur général et dans le cadre des activités propres à la Philharmonie des enfants :

- à la validation dans le système informatique budgétaire et comptable des engagements juridiques d'un montant inférieur à 15 000 euros HT et à la signature de toutes pièces nécessaires à l'engagement des dépenses d'un montant inférieur à 15 000 euros HT, à l'exception des contrats de travail, des ordres de mission, des décisions et des certificats administratifs,
- à la signature de tout acte contractuel générateur de recettes d'un montant inférieur à 30 000 euros HT (y compris les valorisations).

Cette délégation prend effet le 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris, le 11 décembre 2018

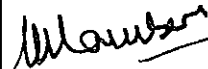

Laurent Bayle

Original : Agent Comptable
Copie : DAF
Secrétariat DG
Bénéficiaire de la délégation



DELEGATION DE SIGNATURE

Spécimen de signature de la Directrice du projet de la Philharmonie des enfants de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris

NOM	FONCTION	SIGNATURE	PARAPHE
Mathilde Michel-Lambert	Directrice du projet de la Philharmonie des enfants de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris		

Original : Agence Comptable

Copie : D.A.F.
Recueil des décisions
Bénéficiaire de la délégation
Recueil des procédures